



Harmonie Patrimoine
Le patrimoine à votre image



Avenir Epargne
ENSEMBLE DONNONS VIE À VOS PROJETS !



Serenys Assurances
Votre partenaire de confiance



by Groupe Expensis

NEWSLETTER N°27

Avril 2021

POURQUOI FAIRE APPEL À SERENYS ASSURANCES ?



Serenys Assurances
Votre partenaire de confiance

Votre nouveau partenaire de courtage en assurances de biens et de personnes !

Un courtier en assurances est mandaté par un client (entreprise ou particulier) afin de trouver le contrat qui convient à ses besoins parmi les différentes compagnies partenaires.

Il est :

- **Indépendant** des assureurs, son rôle premier est le conseil.
- **Intermédiaire** pour vous proposer une consultation, un devis gratuit et une simulation comparative. C'est un négociateur professionnel, il peut vous faire bénéficier des meilleurs tarifs et garanties avec les différents partenaires en fonction de vos besoins et exigences.
- Traducteur de vos besoins en **solutions**.
- Plus qu'un simple prestataire, le courtier est votre **coéquipier** pour servir vos intérêts tout au long de la vie des contrats.
- **Expert** pour s'assurer de la cohérence des assurances entre elles afin d'éviter que des garanties ne se cumulent.

Nous sommes donc disponibles si vous souhaitez effectuer un audit de vos contrats en cours et pour distinguer les gains potentiels que vous pourriez obtenir. Cette étude est gratuite et sans engagement.



Actualité : Calendrier de la déclaration d'impôt sur le revenu 2021

Le top départ pour effectuer votre déclaration de revenus est donné à compter du jeudi 8 avril 2021 !

Les dates limites de déclaration en ligne varient en fonction du département de résidence :

- Départements 1 à 19 : le 26 mai 2021
- Départements 20 à 49 (Corse comprise) : le 1 juin 2021
- Départements 55 à 95 et outre-Mer : le 9 juin 2021
- Pour les déclarations au format papier, la date limite sera le 20 mai 2021 à minuit.

NB : Nous pouvons vous accompagner pour votre déclaration annuelle de revenus, notamment pour les cas particuliers de déclaration tels que pour les revenus localifs, les revenus exceptionnels, ou les changements de situation,...

DÉFISCALISATION | RETRAITE

INVESTISSEMENT
IMMOBILIER /
FINANCIER

FINANCEMENT | PRÉVOYANCE

ASSURANCE
DE BIENS ET DE
PERSONNES

Prêt &
Rachat de
prêt

LE MEILLEUR TAUX
DU MOMENT



Assurance
emprunteur

VOTRE ASSURANCE
MOINS CHÈRE



UN ACCOMPAGNEMENT
DE QUALITÉ



UN GAIN DE TEMPS
& D'ARGENT



LES MEILLEURS TAUX DU MOMENT :

0,60 % sur 15 ans

0,80 % sur 20 ans

Heureusement, il sera plus facile
d'obtenir un prêt immobilier en 2021
qu'en 2020.

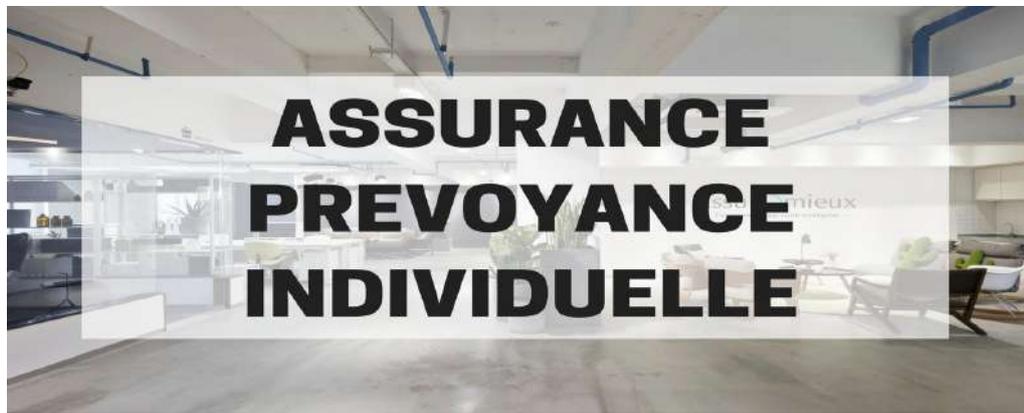
Voici les principaux changements :

- Le taux d'endettement maximum pour 2021 sera de **35 %**, contre 33 % en 2020.
- La durée maximum des crédits passe à **27 ans** en 2021 contre 25 ans en 2020
- Les banques ont le droit de déroger à ces critères pour **20 % des dossiers** de financement en 2021, contre 15 % en 2020.

Le niveau d'apport restera donc important. Il restera **difficile d'obtenir un prêt immobilier sans apport en 2021**.

Ces critères étaient fortement recommandés par le HCSF aux banques. A partir de l'été 2021, cela sera une obligation de les respecter !!!

Source :
<https://www.immobilier-danger.com/hcsf-criteres-credit-immobilier-2021.html>



PREVOYANCE INDIVIDUELLE : REVISEZ VOS CONTRATS !

Vous venez de clore votre bilan comptable et votre rémunération a subi une forte évolution, à la hausse comme à la baisse, vous avez intégré un nouvel associé, et / ou de nouveaux collaborateurs, votre situation personnelle a changé, pensez à mettre à jour votre contrat de prévoyance !

Lorsque votre contrat a été mis en place, il a été établi à partir de votre situation et en fonction de votre prévisionnel de rémunération. Ces paramètres varient dans le temps, il est important de communiquer à votre conseiller ces variations, afin d'avoir une couverture et une cotisation juste.

Les risques de ne pas faire cette mise à jour pourraient être :

- **Indemnités journalières sous-évaluées en cas de sinistre,**
- **Cotisations trop élevées,**
- **Garanties absentes ou inutiles...**

Assurez-vous que votre contrat réponde bien à vos besoins, contactez-nous !



LE COIN DE L'IMMOBILIER : ELIGIBLE LOI PINEL !

CROLLES - 38

GRAND T2 à partir de 185 000 €

HAUT STANDING



Une résidence unique implantée dans un cadre exceptionnel.

Nichée dans un environnement calme et verdoyant, cette résidence offre une vue imprenable sur les montagnes environnantes, inscrite dans l'espace arboré et fleuri de Crolles, elle est située à proximité des commerces et des services indispensables au quotidien, et assure ainsi un grand confort à ses habitants. Ce programme offre de très beaux appartements aux prestations luxueuses. Clairs et lumineux, tous s'ouvrent sur de vastes balcons ou terrasses, véritables espaces à vivre en extérieur, tournées vers la nature.

CLAIX - 38

T2 à partir de 199 500 € box inclus

SECTEUR CALME ET RÉSIDENTIEL



Cette résidence bénéficie d'un emplacement privilégié. Elle s'installe dans un secteur résidentiel qui constitue un endroit parfait pour avoir une vue imprenable sur la vallée et le Vercors. Les résidents bénéficieront d'une ambiance tranquille et d'un décor envoutant composé, entre autres, de plaines ensoleillées, proche de quelques axes routiers majeurs. Aux alentours de la résidence, on peut trouver des boulangeries, des écoles, des gares, des salles de fitness et bien d'autres équipements pratiques ou destinés aux divertissements.

CORENC - 38

T1 bis à partir de 194 000 €

RÉSIDENCE INTIMISTE



Corenc, « havre bucolique et discret » où il fait bon vivre La ville de Corenc, porte bien son nom de « lieu où la vue s'étend au loin ». Balcon de la Chartreuse, elle permet d'admirer la vallée du Grésivaudan et le massif de Belledonne voire, si l'on est chanceux par jour de grand beau temps, le Mont-Blanc ! Une résidence haut de gamme et intimiste sur un site remarquable Sur un site d'exception, derrière un haut mur de pierre cossu et caractéristique des prestigieuses villas Corençaise, le Clos des Lys vous offre un cadre de vie idéal et sécurisé. Depuis l'entrée de la Résidence accessible par un portail sécurisé, jusque dans le hall d'accueil doté de visiophones et de contrôle d'accès, les parties communes comme les espaces extérieurs sont conçus et réalisés avec soin pour assurer élégance, confort et sécurité.

COLLONGE SOUS SALEVE - 74

T2 à partir de 197 000 €

À 2 PAS DE GENÈVE



S'ouvrant sur le chemin d'Evordes, la résidence Les Balcons de Genève se compose de deux bâtiments presque jumeaux, à l'architecture inspirée du grand paysage genevois. Les toitures végétalisées et les vastes jardins privatifs dont profitent la plupart des appartements du rez-de-chaussée soulignent un rapport particulier entretenu avec la biodiversité. De plus, la résidence accueille en son sein un agréable jardin partagé, aménagé d'une placette de convivialité et d'une aire de jeux à l'attention des plus jeunes.

Résilier votre contrat santé à tout moment c'est possible !

La loi sur la résiliation infra-annuelle pour les contrats de santé est rentrée en application le 01/12/2020.

Elle vous permet désormais de résilier votre contrat de complémentaire santé dès 1 an d'adhésion :

- à tout moment,
- sans frais,
- en respectant un mois de préavis.

Cette loi concerne exclusivement les contrats de santé individuels ou collectifs. (Ne sont pas concernés les contrats de prévoyance).



Vous souhaitez auditer votre contrat de complémentaire santé et avoir de bonnes surprises ?

Contactez-nous, nous nous occupons du reste !